

# PRIX ACADÉMIQUE DE L'ÉTHIQUE CITOYENNE DES COLLEGES

## Règlement

### Article 1

Il est institué par le District 1740 du Rotary International, en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Limoges, un **Prix académique de l'éthique citoyenne**.

### Article 2

Ce Prix s'adresse aux Conseils de Vie Collégienne des collèges de l'académie de Limoges.

### Article 3

Ce Prix est destiné à récompenser un Conseil de Vie Collégienne, particulièrement reconnu pour sa très forte implication dans la vie citoyenne (dans l'établissement et au-dehors) et les actions mises en place en ce sens.

### Article 4

Les candidatures présentées par le chef d'établissement selon le modèle de dossier joint au présent règlement, doivent parvenir au Rectorat (secrétariat des IEN-EG-ET et IA-IPR : [ce.ipr@ac-limoges.fr](mailto:ce.ipr@ac-limoges.fr)) **avant le lundi 5 avril 2021**.

Le dossier peut comporter 5 pages annexes maximum.

### Article 5

Un jury académique, placé sous la présidence de madame la Rectrice de l'académie de Limoges ou son représentant, est chargé de désigner un Conseil de Vie Collégienne lauréat.

### Article 6

Le jury académique est composé de personnes désignées d'un commun accord entre l'académie de Limoges et le District 1740 du Rotary International.

### Article 7

Pour le Conseil de la Vie Collégienne lauréat académique, le collège se verra remettre un prix de 500 € pour les activités du CVC., offert par le District 1740 du Rotary International, et fera l'objet d'un suivi particulier.

### Article 8

La remise des prix sera organisée à la fin de l'année scolaire 2020-2021 à l'occasion d'une manifestation à Limoges.

# PRIX ACADÉMIQUE DE L'ÉTHIQUE CITOYENNE DES COLLEGES

## DOSSIER DE CANDIDATURE

*(Ce dossier peut comporter 5 pages annexes maximum)*

**Collège** : .....

**Élèves composant le Conseil de Vie Collégienne :**

Nom	Prénom	Niveau

**Nom, prénom et fonction des adultes référents du Conseil de Vie Collégienne :**

.....  
 .....  
 .....

